

# Aide au remplissage des dossiers de demande d'autorisation d'activité de soins

## **CINQUIEME PARTIE**

### ACTIVITÉS DE NEURORADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE

#### **Table des matières**

<b>1. Éléments communs à toutes les modalités d'activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie (neuroradiologie interventionnelle) .....</b>	<b>2</b>
Gradation des soins .....	2
Justification de la demande .....	2
<b>2. Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie de mention A – Thrombectomie mécanique .....</b>	<b>3</b>
CORPS DU DOSSIER : .....	3
Dépôt de pièces jointes propres à la modalité/mention .....	3
ANNEXE 1: DEMANDE D'AUTORISATION Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie.....	3
ANNEXE 2: DEMANDE D'AUTORISATION Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie / Mention A - Thrombectomie mécanique.....	4
PDF évaluation .....	4

# 1. Éléments communs à toutes les modalités d'activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie (neuro-radiologie interventionnelle)

<p>Précision complémentaire</p> <p>Màj : 11/03/2024</p>	<p><b>Gradation des soins</b></p> <p>L'activité de neuroradiologie interventionnelle fait l'objet d'une gradation de l'offre de soins, qui prend la forme d'une décomposition en mentions A et B, pour prendre en compte les spécificités de la thrombectomie mécanique.</p> <p>Cette classification traduit un classement des actes de soins, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des conditions techniques de fonctionnement et d'implantation différenciées, avec un niveau d'exigence croissant dans la gradation selon les mentions,</li><li>- Un cumul des exigences réglementaires : les titulaires de la mention B réalisent également les actes de la mention A</li><li>- Des implantations (OQOS) au schéma régional de santé définies par mention.</li> <li>- La mention A permet la réalisation de la thrombectomie mécanique et des actes diagnostiques associés dans le cadre de l'AVC ischémique aigu</li><li>- La mention B permet la réalisation de l'ensemble des activités diagnostiques et thérapeutiques de NRI (y compris la thrombectomie)</li></ul>
<p>Précision complémentaire</p> <p>Màj : 11/03/2024</p>	<p><b>Justification de la demande</b></p> <p>Décrire le projet, la dynamique d'activité, les éléments en lien avec le projet d'établissement. Préciser l'inscription du projet dans la filière AVC de l'établissement et du territoire.</p> <p>Donner les principales caractéristiques de la demande en précisant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Activité de la filière AVC de l'établissement en précisant le nombre de séjours AVC dans l'établissement et dans l'UNV au cours des 3 dernières années.</li><li>- Besoins sur le territoire actuel, définis par le nombre de thrombectomies demandées aux partenaires dans les 3 années précédentes ;</li><li>- Estimation de l'activité à venir sur le territoire actuel et sur celui de l'éventuel territoire élargi compte tenu du développement de l'offre.</li><li>- Coopération avec d'autres territoires à préciser (si cette offre n'est pas proposée sur les territoires adjacents) ;</li><li>- préciser le site NRI mention B partenaire ;</li><li>- décrire les avancées de la coopération entre les 2 établissements que ce soit en ce qui concerne<ul style="list-style-type: none"><li>°Partage des pratiques professionnelles</li><li>°Formation des médecins</li><li>°Formation des paramédicaux sur site (MERM, IDE...)</li><li>°Présence de poste d'assistants spécialistes partagés sur cette activité (préciser nombre et date)</li><li>° tout autre lien opérationnel avec le site de mention B</li></ul></li></ul> <p>Sinon, précisions sur le calendrier pour la mise en place des coopérations.</p>

## 2. Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie de mention A – Thrombectomie mécanique

<p>Précision complémentaire</p> <p>Màj : 11/03/2024</p>	<p><b>CORPS DU DOSSIER :</b></p> <p><b>Dépôt de pièces jointes propres à la modalité/mention</b></p> <p><b><i>Environnement et locaux</i></b></p> <p>Fournir des plans permettant de visualiser la localisation de la salle de NRI par rapport au service d'accueil des urgences, du plateau d'imagerie, de l'USINV et éventuellement de la neurochirurgie.</p> <p>Préciser si la salle d'angiographie est déjà opérationnelle, si non préciser le calendrier de mise en fonction.</p>
<p>Précision complémentaire</p> <p>Màj : 11/03/2024</p>	<p><b>ANNEXE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie</b></p> <p><b><i>Activité minimale précédente</i></b></p> <p>L'établissement précisera le nombre de thrombectomies mécaniques de l'AVC ischémique aigu demandé pour les patients de son établissement aux partenaires, au cours des 3 précédentes années.</p>
<p>Précision complémentaire</p> <p>Màj : 11/03/2024</p>	<p><b><i>Permanence des soins</i></b></p> <p>Produire un fichier excel reprenant la liste des RPPS des praticiens participant à la PDSES (médecins justifiant d'une formation attestée pour la réalisation de la thrombectomie mécanique ; médecins anesthésistes réanimateurs, médecins assurant la PDS en USINV).</p> <p>Ou planning prévisionnel à la mise en place de l'activité.</p> <p>Dans la zone prévue pour décrire « l'organisation de la permanence des soins, en lien avec les structures de médecine d'urgence mentionnées à l'article R 6123-1, le diagnostic, y compris par télésoin, et le traitement des patients, veiller à ne pas oublier de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation de la permanence des soins des MERM ;</li> <li>• L'organisation de la permanence des soins en unité de soins intensifs de neuro-vasculaire sur site, avec présence d'un médecin sur site 24/24, 7/7.</li> </ul>
<p>Précision complémentaire</p> <p>Màj : 11/03/2024</p>	<p><b><i>Parcours patient</i></b></p> <p>Dans la zone prévue pour décrire « les filières et protocoles formalisés de prise en charge des patients », outre la description des filières et protocoles de prise en charge, veiller notamment à préciser (texte libre ou pièce jointe) :</p> <p>- les principes d'adressage et l'organisation des transferts des patients avec les SAMU, les SAU le cas échéant</p>

	<p>- le parcours patient au sein de l'établissement, la surveillance au décours de la thrombectomie</p> <p>- les protocoles d'imagerie en cas d'AVC ischémique aiguë</p> <p>- La composition de l'équipe (médicale et paramédicale) pendant la réalisation de l'acte (y compris en urgence).</p> <p>- L'organisation des prises de décision multidisciplinaire pour la prise en charge thérapeutique d'une AVC ischémique aiguë, celle-ci devant impliquer un médecin qualifié pour la réalisation de la thrombectomie mécanique, un médecin spécialisé en anesthésie-réanimation et un médecin spécialisé en neurologie ou un médecin compétent en pathologies neurovasculaires d'une unité neurovasculaire sur site.</p>
<p>Précision complémentaire</p> <p>Màj : 11/03/2024</p>	<p><b>ANNEXE 2 : DEMANDE D'AUTORISATION Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie / Mention A - Thrombectomie mécanique</b></p> <p><b>Conventionnement avec un titulaire de mention B</b></p> <p>Dans la convention (ou projet de convention) des établissements demandeurs de mention A avec un titulaire de mention B, préciser notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités de partage des pratiques professionnelles : mise en place de staffs et/ou revues de morbi-mortalité en commun</li> <li>• Les modalités de connexion des systèmes d'information, outils de télésanté partage d'images en temps réel bidirectionnel.</li> <li>• Les conditions permettant le maintien d'une expérience individuelle des praticiens, notamment la possibilité pour les praticiens des structures de mention A d'exercer régulièrement une activité dans les sites de mention B.</li> </ul>
<p>Précision complémentaire</p> <p>Màj : 11/03/2024</p>	<p><b>Locaux et matériel</b></p> <p>Préciser si l'établissement dispose, sur place, d'une salle d'angiographie numérisée interventionnelle répondant aux conditions d'anesthésie et d'asepsie identiques à celles d'un bloc opératoire et disposant de moyens de visualisation du parenchyme cérébral</p> <p>L'établissement doit produire l'engagement de rendre cette salle disponible pour l'activité de thrombectomie 24/24 7-7 : par exemple en transmettant une charte de fonctionnement en cas de salle commune avec d'autres spécialités.</p>
	<p><b>PDF évaluation</b></p>
<p>Précision complémentaire</p> <p>Màj : 11/03/2024</p>	<p>Évaluation de l'activité</p> <p>Évaluation de la formation : nombre de professionnels formés, temps de formation, types de professionnels formés</p> <p>Résultats de l'évaluation à transmettre à l'ARS</p>